

PROCES-VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
de LABRUYERE

Séance du 15 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François CROISILLE, Maire.

Absents : Messieurs Alain POTIER excusé, Thomas RACINE excusé pouvoir à Jean-François CROISILLE, Madame Géraldine MOURATO.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026
- Approbation du budget 2026 du SIVOM Labruyère Rosoy Verderonne
- Délibération demande de subvention pour la démolition du local technique
- Délibération demande de subvention pour la rénovation du bâtiment technique
- Demande de subvention pour alarme et caméra sur le bâtiment communal.
- Délibération demande de subvention pour la rénovation du city stade
- Délibération demande de subvention pour l'achat de columbarium.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Corinne TROUVAIN est désignée secrétaire de séance

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du budget 2026 du SIVOM Labruyère Rosoy Verderonne
Délibération n° 2026-22

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 du SIVOM LABRUYERE ROSOY VERDERONNE.

La participation des communes est de 60 000 € chacune (soit 180 000 €)

et les contributions directes (impôts directs) sont de 33 000 € par commune (soit 99 000 €).

Adopté à l'**unanimité**.

4) Délibération demande de subvention pour la démolition du local technique
et végétalisation de la cour de l'école
Délibération n° 2026-23

Après avoir examiné le devis pour la démolition du local technique situé à l'intérieur de l'école, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour faire exécuter les travaux.

Le montant des travaux s'élève à 22 140,00 € H.T. Adopté à l'**unanimité**.

5) Délibération demande de subvention pour la démolition du local technique
et végétalisation de la cour de l'école
Délibération n° 2026-24

Après avoir examiné le devis pour la démolition du local technique situé à l'intérieur de l'école, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès de l'ETAT, au titre de la DETR

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour faire exécuter les travaux.

Le montant des travaux s'élève à 22 140,00 € H.T. Adopté à l'**unanimité**.

6) Délibération demande de subvention pour la rénovation du bâtiment communal

Délibération n° 2026-25

Après avoir examiné les devis pour la rénovation du bâtiment communal situé chemin des Sapins, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour faire exécuter les travaux. Le montant des travaux s'élève à 55 869,35 € H.T. Adopté à l'unanimité.

7) Délibération demande de subvention pour la rénovation du bâtiment communal

Délibération n° 2026-26

Après avoir examiné les devis pour la rénovation du bâtiment communal situé chemin des Sapins, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès de l'ETAT au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), pour faire exécuter les travaux. Le montant des travaux s'élève à 55 869,35 € H.T. Adopté à l'unanimité.

8) Demande de subvention pour alarme et caméra sur le bâtiment communal.

Délibération n° 2026-27

Après avoir examiné le devis pour la fourniture et la pose d'une caméra et d'une alarme sur le bâtiment communal, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour faire exécuter les travaux. Le montant des travaux s'élève à : 6 102,99 € H.T. Adopté à l'unanimité.

9) Demande de subvention pour alarme et caméra sur le bâtiment communal.

Délibération n° 2026-28

Après avoir examiné le devis pour la fourniture et la pose d'une caméra et d'une alarme sur le bâtiment communal, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès de l'ETAT au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) pour faire exécuter les travaux. Le montant des travaux s'élève à : 6 102,99 € H.T. Adopté à l'unanimité.

10) Délibération demande de subvention pour la rénovation du city stade

Délibération n° 2026-29

Après avoir examiné le devis pour la fourniture et la pose d'une pelouse synthétique, et dépose évacuation du gazon existant en déchetterie. le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour faire exécuter les travaux. Le montant des travaux s'élève à : 15 748.00 € H.T. Adopté à l'unanimité.

11) Délibération demande de subvention pour la rénovation du city stade

Délibération n° 2026-30

Après avoir examiné le devis pour la fourniture et la pose d'une pelouse synthétique, et dépose évacuation du gazon existant en déchetterie. le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès de l'ETAT au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) pour faire exécuter les travaux. Le montant des travaux s'élève à : 15 748.00 € H.T. Adopté à l'unanimité.

12) Délibération demande de subvention pour l'achat de columbarium.

Délibération n° 2026-31

Après avoir examiné le devis pour la fourniture et la pose d'un columbarium, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour faire exécuter les travaux.

Le montant des travaux s'élève à : 7 832.00 € H.T. Adopté à l'unanimité.

13) Délibération demande de subvention pour l'achat de columbarium.

Délibération n° 2026-32

Après avoir examiné le devis pour la fourniture et la pose d'un columbarium, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible, auprès de l'ETAT au titre de la D.E.T.R. pour faire exécuter les travaux.

Le montant des travaux s'élève à : 7 832.00 € H.T. Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H 30

Fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

